

MODIFICATION DES TARIFS DE VENTES DE REPAS ET DE L'INTERNAT

A compter du 1er janvier 2023 les tarifs de la restauration et de l'hébergement sont fixés comme suit par la région Centre Val de Loire (1) :

- élève demi-pensionnaire	4.55 €	
- élève interne (annuel)	1 947.00 €	
- agent des lycées ou de l'Etat C1	2.90 €	
- agent de l'Etat tarif C2	4.65 €	
- agent de l'Etat tarif C3	5.35 €	
- travailleur ESAT	3.94 €	(au 1er août 2022)
- hôte de passage tarif C4	7.70 €	
- petit déjeuner	1.35 €	
- repas amélioré 1 tarif C5	9.35 €	
- repas amélioré 2 tarif C5	16.35 €	
- nuitée hôte de passage	9.30 €	
- nuitée + petit déjeuner	10.35 €	

(1) Tarifs votés en Commission permanente régionale réunie le 18/11/2022 (délibération n°22.10.11.64)